

## TRAME INTERVENTION À LA SÉANCE PUBLIQUE DU 20 SEPTEMBRE 2022.

Avant de présenter le rapport spécifique au syndicat mixte ÉPARI et son réseau câblé, je souhaiterais, comme je le fais régulièrement, faire un point succinct à notre assemblée concernant notre plan de déploiement de la fibre optique sur notre département.

Vous constaterez que les deux sujets sont étroitement liés.

Je vous ferai un bilan plus détaillé de l'avancée de la fibre dans notre département, comme chaque année, lors de notre assemblée de décembre prochain.

S'agissant de notre plan départemental de déploiement de la fibre optique, vous le savez, le Département du Rhône a négocié fermement avec les opérateurs pour obtenir la prise en charge du financement de l'installation de la fibre optique ; une quasi exception parmi les Départements français.

Ce déploiement est donc gratuit pour nous. Mais il est aussi rapide. Quand, en moyenne, 70 % des Français sont connectés à la fibre (rappelons qu'ils ne sont que 18% en Angleterre ou en Allemagne), et encore essentiellement dans les métropoles et les grandes agglomérations, ce sont près de 90 % des Rhodaniens qui ont déjà accès à la fibre optique.

Alors qu'il y a seulement 6 ans et même un peu moins, en décembre 2016, quand j'ai présenté le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) à cette assemblée, les Rhodaniens connectés à la fibre étaient à peu près... 0 % !

J'espère vous annoncer très prochainement que le plan ambitieux que nous avons engagé en 2016 a abouti et que tous les Rhodaniens ont accès à la fibre ; à quelques raccordements difficiles près.

Nous allons, en six années, construire un réseau entièrement nouveau, qui desservira chaque adresse rhodanienne. Il avait fallu 50 ans pour construire le réseau téléphonique ou le réseau d'électricité et bien davantage pour le réseau d'eau potable. Aussi, et même si pour les 10 % des Rhodaniens qui n'ont pas encore accès à la fibre, cela ne va pas assez vite... il faut saluer la performance.

Quel lien avec le rapport concernant le réseau câblé de l'ÉPARI me direz-vous ?

Tout d'abord, l'ÉPARI et ses services ont été aux côtés du Département un acteur essentiel des négociations avec les opérateurs pour le déploiement de la fibre optique. Une convention entre le Département et l'ÉPARI a permis ce partenariat. La compétence, la connaissance de la filière et les contacts de l'ÉPARI ont permis efficacité et gain de temps dans les négociations.

Car l'ÉPARI est un acteur de l'aménagement numérique sur le Rhône depuis son origine.

En effet, le territoire du Rhône présente une particularité sur le plan de l'aménagement numérique. Il a une histoire. Il est largement desservi par un réseau câblé à très haut débit initié en 1995 par une délégation de service public de trente ans du Département du Rhône, sous la conduite du syndicat mixte ÉPARI (Établissement Public pour les Autoroutes Rhodaniennes de l'Information).

L'ÉPARI est composé du Département, initiateur du projet, de la Métropole de Lyon depuis sa création, des 253 communes du SRDC et du SDMIS.

Ce réseau a été construit sur fonds publics et privés au moyen d'une délégation de service public, jusqu'en 2025.

Il a coûté au total 286 M€, financés pour 86 M€ par le Conseil général de l'époque, et pour 200 M€ sur fonds privés du délégataire, aujourd'hui SFR.

Ce réseau a donné un temps d'avance au Rhône sur l'équipement en très haut débit de son territoire.

Ce réseau câblé, exploité par SFR, a permis de desservir en très haut débit des secteurs géographiques et des habitants qui, sans lui, n'auraient pas eu accès aux infrastructures numériques.

Et à n'en pas douter c'est aussi le réseau ÉPARI, par la présence de son délégataire SFR, grand opérateur national, qui a conduit son principal concurrent, l'opérateur historique Orange, à investir sur ses fonds propres sur 155 des 208 communes du département pour y installer la fibre. Alors que partout ailleurs en France, sur des territoires similaires, il sollicite les subventions publiques.

Cette initiative 100 % privée d'Orange, sur un territoire aussi rural, est unique en France. Ceci pour ne pas laisser SFR, au moyen du réseau ÉPARI, capter les clients de l'ADSL, qui va disparaître.

Cet engagement d'Orange a été pris auprès de l'État, au sein du plan France Très Haut Débit, y compris donc sur nos secteurs parmi les plus ruraux.

À l'origine, beaucoup étaient sceptiques sur la réalité de l'engagement d'Orange et son passage des promesses aux actes.

Aujourd'hui, nous constatons que notre pari était gagnant.

La quasi-totalité du territoire sur lequel s'est engagé Orange est équipée.

Ainsi, non seulement Orange tient son engagement mais le dépasse en raccordant, à terme, 229 000 adresses (particuliers comme entreprises) quand son engagement il y a cinq ans, au vu du recensement Insee de l'époque, n'en comportait que 162 000, et encore uniquement les particuliers.

Car nous avons aussi obtenu, dans nos négociations avec Orange, que l'accès à la fibre pour les particuliers soit étendu au monde économique, pour lequel c'est également essentiel.

Au total, cela représente un investissement sur fonds propres de l'opérateur historique en centaines de millions d'euros sur notre département.

Par cet engagement, Orange améliore, modernise et complète la couverture existante en très haut débit sur 155 communes du département du Rhône, pour les particuliers comme pour les entreprises.

Et, je le rappelle, au moment où les Départements français doivent mobiliser des fonds publics considérables pour l'aménagement numérique de leur territoire, le Rhône pour 80 % de sa population s'appuie sur des investissements privés.

Alors, il restait 20% de notre territoire, non concerné par l'engagement de l'opérateur historique Orange, dans le secteur de l'Arbresle et des Pierres Dorées, sur 53 communes.

Au moment de l'élaboration de son Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN), en 2016, le Département en lien avec l'ÉPARI s'est emparé de cette question des 53 communes non équipées en fibre optique, pour ne pas laisser s'instaurer un département à deux vitesses où 80% des rhodaniens auraient accès à la fibre optique et 20% non...

Des allers-retours à Paris auprès des services de Bercy, vous en souvenez monsieur le Président, nous ont permis d'obtenir 11 M€ de subventions de l'État pour engager un projet à soumettre aux opérateurs, pour équiper ces 53 communes via une délégation de service public, et pour un projet qui aurait coûté de l'ordre de 45 M€.

Orange et SFR se sont donc mis d'accord, ce qui n'est pas le plus mince des exploits entre ces deux sociétés, pour équiper également ces 53 communes sur leurs fonds propres.

Le Rhône a ainsi obtenu que 100% de son territoire soit intégralement équipé sur les fonds privés des opérateurs. Les fonds du Département, mais aussi de l'État, de la Région et des EPCI n'ont pas été sollicités !

Il me paraissait important de rappeler cet historique pour avoir conscience que la situation enviable de notre département en matière d'équipement numérique n'est pas due au hasard. Elle est le résultat d'une réflexion et d'une action bien antérieure, qui a permis la création de l'ÉPARI.

D'autant qu'au moment où j'ai eu l'honneur d'accéder à la présidence de l'ÉPARI, le tableau qui m'en était fait était loin d'être favorable. La situation avec le délégataire SFR était très conflictuelle et même lourdement menaçante financièrement. Nous avons tenu bon. Nous sommes allés au tribunal et nous avons gagnés face à SFR.

Dans le même temps la Chambre Régionale des Comptes qui a audité les comptes et l'action de l'ÉPARI, en 2018, a rendu un rapport très favorable sur la gestion du syndicat mixte. S'agissant de la dépense publique de l'ÉPARI, la Chambre a conclu dans son rapport – je cite- que « *l'intervention de la collectivité a favorisé la création, à un prix maîtrisé, d'un bien public dont, par définition, l'initiative privée seule n'aurait pas permis la mise en place* ». Et la chambre a salué « *la bonne gestion de l'ÉPARI et de sa dette de 86 M€* » et – je cite toujours- « *son profil maîtrisé, sans emprunt toxique ni remboursement in fine* ».

C'est, au jour de la délibération qui va acter la vente du réseau ÉPARI et la dissolution programmé du syndicat mixte ÉPARI, le moment de rendre hommage à nos prédécesseurs. Je pense évidemment au Sénateur René Trégouët, vice-président du Département qui est à l'origine de ce projet et de cette vision. Et aussi à tous les élus départementaux de l'époque qui ont voté et accompagné ce grand projet.

J'ai également une pensée particulière pour mon prédécesseur à la présidence de l'ÉPARI, Michel Thien ici présent.

Nous devons également y associer toutes les communes du Rhône et de la métropole, réunies au sein de l'ÉPARI par l'intermédiaire d'un syndicat, le SRDC (Syndicat Rhodanien de Développement du câble), présidé par notre collègue maire d'Anse Daniel Pomeret.

Ensuite, nous avons dû, entre 2015 et 2018, engager l'étape de l'intégration de la Métropole aux côtés du Département au sein de l'ÉPARI au moment de la création et de l'entrée en activité de la Métropole de Lyon.

En effet, le territoire de l'ÉPARI équipe 50 des 59 communes de la Métropole. Nous avons donc négocié avec la Métropole de Lyon les nouveaux statuts, notamment concernant la gouvernance de l'ÉPARI et la répartition des charges et des produits notamment en cas de dissolution.

Cela n'a pas été simple. Je me souviens : pas moins de 13 versions de statuts ont circulé !

Mais je pense pouvoir dire que nous y sommes parvenus, avec la Métropole de Lyon, ses services, Gérard Collomb et son cabinet. Le Département, statutairement, garde la Présidence de l'ÉPARI, et peut prétendre à 50% des recettes en cas de vente du réseau (même si la Métropole concentre 60% des prises du réseau...).

Ainsi, le Rhône est parmi les départements les mieux équipés de France en matière d'infrastructure numérique. C'est illustré par toutes les cartes de couverture numérique nationale que l'on peut consulter sur les sites officiels. Désormais les acteurs privés y sont présents en nombre et se concurrencent.

Avec la fibre optique nouvellement installée, je n'oublie pas notre action avec la DUN sur la couverture mobile, qui est indispensable à la vie quotidienne de chacun d'entre nous, et sur laquelle je reviendrai plus en détail en décembre

Et donc, forts de ces constats sur l'amélioration de la couverture numérique sur notre territoire, nous nous sommes posé la question, au sein du Comité Syndical de l'ÉPARI, sans préjugé et sans a priori, de la justification du maintien de la délégation d'initiative publique ÉPARI, dès lors que les acteurs privés sont désormais en capacité de proposer des services à nos concitoyens indépendamment de ce réseau d'initiative publique.

Nous pouvons reporter cette question à la fin de délégation de service public ÉPARI, en 2025, ou envisager une résiliation anticipée.

Des 7 scénarios que nous avons soumis au comité de l'ÉPARI, c'est unanimement le choix de la résiliation anticipée et la vente du réseau qui a été retenue par l'ÉPARI lors de son comité du 21 octobre 2021, il y a un an.

Le besoin ayant conduit l'ÉPARI à la création d'un service public local de communications électroniques n'existe plus aujourd'hui. Et les clients du réseau délégué par l'ÉPARI se tournent de plus en plus vers les nouvelles technologies « tout fibre optique ». Ce qui fait craindre une baisse significative de la valeur du réseau dans deux ans, en 2025, au terme de la DSP.

La technologie câble de l'ÉPARI, elle aussi, est en effet amenée à disparaître pour laisser la place à la fibre optique. Sur le seul dernier exercice, le réseau de l'ÉPARI exploité par SFR a perdu près de 10 000 clients. Il compte désormais 55 000 clients.

Entretemps, l'ÉPARI avait pris des contacts auprès des opérateurs susceptibles d'acquérir notre réseau. Ils ont montré une réelle appétence pour acquérir l'infrastructure du réseau ÉPARI, et le risque que celle-ci baisse avec le temps si nous - permettez-moi l'expression - « laissons passer le train ».

C'est pourquoi, pour accompagner et conforter notre réflexion, nous avons sollicités fin 2021 France Domaine et sa Direction de l'immobilier de l'État. Celle-ci a estimé la valeur marchande du réseau de l'ÉPARI à 45 860 000 euros.

Sur la base de cette estimation, le comité syndical de l'ÉPARI a voté à l'unanimité le 28 janvier dernier le lancement d'une procédure concurrentielle de cession du réseau, ouverte à tous les acheteurs.

Trois candidats se sont manifestés.

Après analyse, le Comité de l'ÉPARI du 8 juillet 2022 a décidé à l'unanimité de retenir l'offre d'Infra Corp SAS pour 46 millions d'euros. Deux autres candidats, dont SFR, nous avait fait des propositions moindres.

Infra Corp s'est engagé à moderniser le réseau tout en assurant une continuité de service.

Nous sommes en effet vigilants à ce que l'abonné actuel ne perçoive pas de différence, ni de service ni de prix au moment de cette vente. Et que les services dont il dispose aujourd'hui, et dont il peut être satisfait, soient maintenus.

Nous sommes également attentifs en ce qui concerne les services numériques aux collectivités, en particulier pour les communes.

La Délégation de Service Public du réseau du Rhône propose, il faut le rappeler, une gratuité d'accès aux collectivités publiques membres de l'ÉPARI (Département, communes et SDMIS, Métropole). Près de 1 200 bâtiments publics l'utilisent quotidiennement (écoles,

collèges, bibliothèques, mairies, maisons du Rhône, casernes, etc.). Les collectivités locales peuvent, en plus de l'Internet, y développer des applications utiles à leur administration (téléphonie, Système d'Information Géographique –SIG-, vidéo protection, etc.).

Au fil des années, cette gratuité offerte par le réseau ÉPARI a permis à nos collectivités plusieurs dizaines de millions d'euros d'économies.

La gratuité prendra fin avec la vente du réseau et la résiliation anticipée de la DSP ÉPARI, deux ans avant son terme normal.

Nous avons constaté que la baisse des tarifs, consécutive à l'installation de la fibre sur nos territoires minorait la valorisation de ces liens. Aujourd'hui, des offres dites « FTTH Pro » apportent un meilleur service que le câble à un prix compétitif.

Ces nouvelles offres, sur la fibre optique, permettraient par exemple aux services du SDNIS, de la Métropole ou du Département de raccorder tous leurs bâtiments avec une efficacité supérieure.

Pour les communes, la valorisation globale de ces liens gratuits de l'ÉPARI serait désormais estimée à 900 000 euros par an. Elle était autour de 2M€/an précédemment.

Pour respecter le contrat « moral » que nous avons auprès des communes de leur assurer un service gratuit jusqu'en 2025, nous recherchons le moyen de compenser financièrement cette perte de deux ans de gratuité.

Nous explorons en particulier une piste auprès des services fiscaux de l'État.

C'est là aussi un sujet complexe et atypique, y compris pour les services fiscaux de l'État eux-mêmes. Nous avons tenu la semaine dernière une réunion avec les services de Bercy pour valoriser au mieux ce produit de la taxe départementale et communale lié à la vente.

Nous espérons ainsi pouvoir optimiser davantage le bénéfice de la vente pour notre Département et aussi pour les communes. Mais je ne peux, à ce jour, trop m'avancer sur ce point fiscal à l'étude. Mais nous sommes attentifs, en particulier vis-à-vis de nos communes. Je le dis sous le contrôle de Daniel Pomeret, ici présent, Président du SRDC.

La promesse de vente avec notre acheteur Infra Corp, devrait être signée à l'automne 2022 pour une cession effective à l'automne 2023.

Dès la signature de la promesse de vente par l'ÉPARI cet automne 2022, l'ÉPARI percevra un acompte de l'acheteur de 50 % du montant, soit 23 M€. Le solde sera versé au plus tard le 31 décembre 2024.

Concomitamment devra être résiliée, par anticipation, la convention de concession qui lie actuellement l'ÉPARI à SFR Fibre.

Cette résiliation, prévue par le contrat de concession de l'ÉPARI, donnera lieu au versement d'une indemnité à SFR.

Bien sûr SFR défend ses intérêts. Mais il a tendance à aller au-delà de ce que le droit et les comptes, qu'il nous soumet chaque année, lui permettent d'obtenir comme indemnité.

Les discussions avec SFR sont en cours. Nous sommes entourés de conseils rompus à ce type de négociations. Nous connaissons l'état du droit et des comptes de notre délégation. Nous n'hésiterons pas, comme nous l'avons fait systématiquement avec succès dans le

passé, à nous en remettre au Tribunal Administratif, en cas de différent persistant avec notre délégataire SFR.

La résiliation effective interviendrait après un délai de préavis d'un an suivant sa notification. Il nous restera donc encore une année très dense de travail au sein de l'ÉPARI, avec des sujets techniques, juridiques, financiers à finaliser.

À compter de la date effective de fin de sa DSP, le syndicat mixte ÉPARI n'aura plus d'objet social, provoquant sa dissolution. Dans ce cadre, comme cela est prévu par les statuts de l'ÉPARI, le Département du Rhône et la Métropole de Lyon se partageront - à parts égales - le produit de la vente après déduction de l'indemnité de résiliation versée à SFR.

Les statuts de l'ÉPARI, modifiés en 2018 pour permettre à la Métropole de Lyon d'intégrer le syndicat en application de la loi MAPTAM, a prévu que toute décision stratégique de l'ÉPARI relative à sa délégation de service public soit approuvée dans les mêmes termes par les assemblées du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon, qui sont historiquement les uniques financeurs publics de l'investissement du syndicat.

Ainsi, cette décision de résiliation de la convention de concession et de cession du réseau, qui appartient à l'ÉPARI, doit préalablement faire l'objet d'un vote favorable et concordant du Conseil départemental du Rhône.

C'est l'objet de ce rapport.

Je vous précise que la Métropole de Lyon, dans quelques jours, le 26 septembre prochain, sera invitée à adopter la même délibération, dans des termes identiques. Les services de nos deux collectivités se sont rapprochés pour assurer cette cohérence.

Ensuite le 20 octobre prochain, le Comité de l'ÉPARI se réunira et donnera suite.

En cas de votes favorables, nous serons amenés, dans un an, à finaliser cette procédure.

Un rapport sera alors à nouveau soumis à notre assemblée pour acter la dissolution du syndicat mixte ÉPARI et le montant de la répartition du produit de la vente de son réseau au profit du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon.

Voici donc, Monsieur le Président, mes chers collègues, l'objet et le sens de ce rapport, que je vous résume. Il convient d'acter :

- La cession du réseau ÉPARI pour 46 millions d'euros ;
- cession qui sera effective fin 2023 ;
- la dissolution du syndicat mixte ÉPARI, fin 2023 ;
- le partage à 50% du produit de cette vente avec la Métropole de Lyon ;
- le réinvestissement du produit de cette vente dans la transformation numérique du département, objet du rapport suivant.

Je suis désolé pour cet exposé un peu long. Mais il me paraissait important de rappeler combien les décisions de ce jour sont le résultat d'actions longues, patientes, difficiles et réfléchies du passé, qui nous permettent aujourd'hui ces résultats positifs.

Je vous remercie de votre attention.